



Volontariat de solidarité internationale Participation à la lutte contre les sargasses dans la Caraïbe

Coopération régionale

Programme : Territoires Volontaires Région Guadeloupe

Thématique : Environnement

Pays : Trinidad & Tobago

Organisme d'accueil : Association des Etats de la Caraïbe

Lieu de la mission : Port of Spain, Trinidad

Type de volontariat : [Volontariat de Solidarité Internationale \(VSI\)](#)

Durée de la mission : 12 mois

Mission à pourvoir en janvier 2024

Indemnisation mensuelle (barème fixé par le MEAE) : 928 €

Aide au logement mensuelle : 500 €

Cadre de la mission :

La structure d'accueil, l'**Association des États de la Caraïbe (AEC)**, est une organisation intergouvernementale dédiée à la promotion de la coopération et de l'intégration régionale entre les nations de la Caraïbe. Créée en 1994, l'AEC joue un rôle charnière dans la résolution des problèmes communs auxquels sont confrontés les États de la Caraïbe, y compris des problèmes environnementaux tels que le phénomène des sargasses.

En tant qu'organisme régional de premier plan, l'AEC collabore avec les États membres et membres associés, les organisations internationales et les parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives visant le développement durable, la protection environnementale et la croissance économique dans la région de la Caraïbe.

La région Guadeloupe est membre associé de l'AEC, mène le projet de coopération de lutte contre les sargasses dans la zone Caraïbe, et a accédé récemment à la vice-présidence de la Commission de la Mer des Caraïbes de l'AEC.

Résumé de la mission :

Les activités confiées viseront à concourir à l'émergence et la promotion d'outils de gestion de la problématique des sargasses dans la région de la Grande Caraïbe.

L'activité 1 implique l'identification et la construction d'une base de données des parties prenantes afin de favoriser la collaboration.

L'activité 2 se concentre sur la création d'une feuille de route pour la sous-commission des sargasses et la gestion des sargasses. Cela comprend le recueil de contributions auprès du personnel de la Direction pour la réduction des risques de catastrophe, l'environnement et la mer des Caraïbes



(DECS) et des membres de la Commission de la mer des Caraïbes, la facilitation de l'engagement des parties prenantes et l'affinement de la feuille de route sur la base du retour d'information pour une approche holistique du problème.

Profil requis :

- **Formation souhaitée :** Diplôme universitaire ou école supérieure de niveau Bac +4/5 en sciences de l'environnement, en biologie marine ou dans un domaine étroitement lié. Cela permettra au volontaire d'avoir une base solide pour comprendre les complexités de la question des sargasses et des préoccupations environnementales connexes. De plus, une bonne connaissance de la structure et des fonctions des organisations régionales et internationales, en particulier de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), serait un plus.
- **Langue(s) souhaitée(s) et niveau :**
 - Français (langue maternelle)
 - Anglais (niveau B2)
- **Expérience(s) professionnelle(s) souhaitée(s) :** une expérience professionnelle (stage inclus) serait un plus
- **Compétences**
 - Gestion de projets (planification, mise en œuvre et rédaction de rapports sur les projets)
 - Maîtrise des outils et méthodologies d'analyse de données, et de recherche
 - Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel,...)
 - Capacités rédactionnelles (bonne maîtrise des règles d'orthographe et de syntaxe, rédaction de note de synthèse,...)
- **Savoir-faire :**
 - Savoir organiser son travail, son temps
 - Savoir respecter les délais
 - Savoir respecter les consignes de travail
 - Savoir rendre compte
- **Savoir être**
 - Être rigoureux, réactif et consciencieux
 - Capacité d'initiative
 - Capacité à travailler en autonomie et à s'adapter à un contexte interculturel
 - Sens du travail en équipe
 - Capacités relationnelles : avoir une faculté d'écoute, le sens de la communication
 - Respect de la hiérarchie

Conditions et contraintes d'exercices :

- Ce dispositif s'adresse aux personnes de plus de 18 ans
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve
- Travail en équipe pluridisciplinaire



- Travail sur ordinateur quotidien
- Contacts physique et téléphonique quotidiens
- Respect de délais impératifs
- Gestion simultanée de différents dossiers
- Missions sur le terrain possibles

Conditions du contrat de VSI

- Statut du Volontaire de la Solidarité Internationale (loi de 2005) ;
- Indemnité d'installation et indemnité de réinstallation au retour ;
- Indemnité mensuelle de subsistance : cette indemnité n'a pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération, et permet d'accomplir la mission dans des conditions de vie décentes;
- Couverture sociale (maladie, maternité, invalidité, accident du travail et vieillesse, mutuelle, assurance rapatriement, prévoyance et responsabilité civile) ;
- Prise en charge d'un billet aller-retour entre le lieu de résidence et le lieu d'affectation.

Pour candidater, envoyez vos CV et lettre de motivation par mail aux adresses suivantes :

- direction.cooperation@regionguadeloupe.fr
- murielle.cyrille@regionguadeloupe.fr

Merci d'indiquer en objet de votre mail : « **VSI – AEC** »

Date limite de réception des candidatures : le jeudi 2 novembre 2023

NB : le passeport en cours de validité est nécessaire pour réaliser ce VSI